

<p>Rapport 1-14 Avis sur Rapport sur la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Région</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteuse : Nicole Milesi</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Ce rapport porte sur la convention pluriannuelle de partenariat entre la Région et la Caisse des Dépôts, qui est construite autour de deux priorités majeures :

- *la promotion d'un aménagement équilibré et durable du territoire régional,*
- *le soutien à l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle.*

Cette convention se décline selon les axes suivants :

- *accompagner un aménagement durable du territoire,*
- *accompagner la transition écologique et énergétique,*
- *soutenir le développement économique et l'économie sociale et solidaire,*
- *accompagner la politique et les enjeux touristiques,*
- *accompagner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,*
- *développer les transports et les nouvelles solutions de mobilité,*
- *favoriser l'aménagement numérique du territoire,*
- *favoriser l'organisation métropolitaine de Bourgogne-Franche-Comté.*

Le CESER prend acte de ce rapport. Il apprécie la qualité de présentation des annexes relatives aux 8 axes d'intervention. Elles donnent des éclairages intéressants et concrets sur les modalités de partenariat entre la Région et la Caisse des Dépôts, dans une logique de synergie et de convergence/mutualisation des moyens. Le CESER considère que la Caisse des Dépôts est un acteur essentiel pour que les collectivités puissent obtenir des financements de long terme indispensables à leurs investissements.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.